



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.479/6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 juillet 2020
Original : Anglais

21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Téléconférence, 13-14 mai 2020

Rapport de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2020

Table des matières

	Pages
Rapport	1-17
Annexes	
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Ordre du jour de la 21 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (emploi du temps)	

Introduction

1. La 21^e Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue les 13 et 14 mai 2020 par téléconférence. La liste des participants figure en Annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD, Mme Ivana Stojanovic, Monténégro, à 9 h 30, heure locale à Athènes, Grèce (GMT + 3).

3. Dans ses remarques liminaires, la Présidente a noté avec satisfaction, compte tenu de la situation actuelle de pandémie de Coronavirus, que tous les membres du Comité étaient représentés, certains d'entre eux étant accompagnés de conseillers, en plus d'intervenants invités à se joindre à des sessions spécifiques pour une réunion interactive. Elle a indiqué qu'il s'agissait de la première réunion du Comité après la 21^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), et a mentionné à cet égard l'importance du mandat donné par la CdP 21 à la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021.

4. M. Gaetano Leone, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) – Secrétariat de la Convention de Barcelone, a félicité les membres du Comité pour leur nomination et a adressé, au nom du Secrétariat, un chaleureux message de bienvenue, de gratitude, d'espoir et de confiance aux participants à la réunion. Il a rappelé que la très dynamique 18^e Réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019) avait apporté une contribution importante à la CdP 21. Il a mentionné que la Commission et son Comité de pilotage ont un rôle crucial à jouer alors que nous devrions bientôt entrer, espérons-le, dans une ère post-COVID-19 en faisant preuve de courage et d'innovation. Il a invité les participants à réfléchir ensemble, sur la base de leurs solides expériences, partenariats et coopérations, à la manière dont le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone peut aider à répondre aux immenses défis environnementaux et socioéconomiques auxquels la région méditerranéenne est confrontée dans ce contexte imprévisible.

5. Le Coordonnateur a présenté le double objectif de la réunion, à savoir : (i) faire le point sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux réalisés depuis la 18^e Réunion de la CMDD ; et (ii) discuter de problématiques spécifiques liées aux décisions adoptées lors de la CdP 21. Il a aussi indiqué les deux principaux documents de travail préparés pour la réunion, à savoir le « Rapport sur les travaux accomplis » (UNEP/MED WG.479/3) et le « Rapport sur des questions spécifiques » (UNEP/MED WG.479/4).

6. Équilibre entre les genres : quatre des sept (57 %) membres accrédités du Comité de pilotage de la CMDD et un des deux orateurs invités (50 %) étaient des femmes.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. La Présidente a présenté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, tel que contenu dans le document UNEP/MED WG.479/1 et annoté dans le document UNEP/MED WG.479/2. L'ordre du jour, tel que reproduit en Annexe II, a été adopté par les participants.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès pour la période juillet 2019 – avril 2020

8. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/MED WG.479/3 et a donné un aperçu des progrès réalisés au cours de la période allant de juillet 2019 à avril 2020.

9. Après avoir remercié le Secrétariat pour le travail considérable accompli, la Présidente a invité les membres du Comité de pilotage de la CMDD à commenter les progrès présentés et à rendre compte de leurs propres activités qui ont contribué à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).

10. Les membres du Comité ont souligné la nécessité de mieux refléter, dans les travaux de la CMDD, la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les travaux du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone dans ce domaine.

11. L'Italie a présenté aux participants sa Stratégie nationale pour le développement durable (SNDD) adoptée en 2017 pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) au niveau national, en mentionnant les travaux sur les indicateurs des ODD ainsi que l'engagement des acteurs gouvernementaux auprès des jeunes, des organisations de la société civile et des autorités locales dans le contexte du Forum national pour le développement durable. Concernant l'ODD 14 et sa cible visant à prévenir et à réduire la pollution marine, l'Italie a mentionné la loi nationale sur le point d'être adoptée « Sauver la mer » (*Salva Mare*) qui fait écho à la Directive européenne sur les déchets plastiques à usage unique. L'Italie a également informé les participants des actions entreprises pour donner la priorité, dans le prochain programme politique du pays, à la création d'emplois verts ainsi qu'à la promotion d'économies circulaires, à faibles émissions et décarbonées, notamment en réduisant les émissions d'oxydes de soufre et d'azote (SOx et NOx) et en promouvant des technologies innovantes dans le secteur maritime, ainsi qu'en mettant en œuvre la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin et la feuille de route pour la planification de l'espace maritime de l'Union européenne afin de garantir l'efficacité de l'approche écosystémique.

12. Le Maroc a informé les participants de sa SNDD 2017-2030 et de la création d'une plateforme nationale regroupant tous les ministères, laquelle a mis au point, outre des plans d'action sectoriels, une approche transversale sur « l'exemplarité de l'État », qui prévoit des évaluations environnementales et la mise en œuvre de mesures par les pouvoirs publics concernant, entre autres, les énergies renouvelables (par exemple, les panneaux photovoltaïques) ainsi que la réduction de la consommation de papier et d'eau. Le Maroc a également mentionné qu'une étude nationale a démontré que la SNDD 2017-2030 couvre la plupart des cibles des ODD.

13. S'exprimant au nom du Monténégro, la Présidente a expliqué que le premier rapport sur la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030 (qui doit être préparé d'ici juillet 2020) rendra compte du niveau de mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable au Monténégro, étant donné que la SNDD a intégré les ODD au niveau national. Elle a souligné que des efforts importants ont été déployés pour mettre en place le système de suivi. Elle a déclaré que le développement durable est la réponse à la crise post-Coronavirus et que les mesures nationales proposées pour parvenir à un tourisme durable sont basées, entre autres, sur les principes du Programme 2030 ainsi que sur les approches relatives à la gestion intégrée des zones côtières et à la planification de l'espace maritime.

14. La Turquie a mentionné l'initiative nationale « Zéro déchet » lancée en 2017, qui s'articule autour des composantes suivantes : réduction de la production de déchets, collecte et séparation des déchets à la source, infrastructures de recyclage, campagnes de sensibilisation du public, etc. L'initiative « Zéro déchet » a contribué aux efforts de protection du milieu marin, en réduisant à la source la production de déchets marins et de microplastiques.

15. Le Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et de négociation (*Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation – MEPIELAN*) a informé les participants des actions qu'il a entrepris dans quatre domaines interdépendants :

1. participation aux réunions du PNUE/PAM et adhésion à plusieurs organes du système, tels que la CMDD, son Comité de pilotage et le Comité de respect des obligations par l'intermédiaire de son directeur ;
2. communication à l'aide d'un nouveau site web reflétant les travaux de la CMDD et du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone ;
3. contribution au renforcement des capacités en vue de négocier de manière créative pour l'intérêt commun et d'organiser un dialogue entre les parties prenantes à tous les niveaux, en élaborant l'approche basée sur la confiance du public ainsi que des concepts novateurs pour combler les lacunes juridiques en matière de gouvernance durable, de mise en œuvre et de respect des règles, dans le cadre de deux initiatives phares de l'Objectif 6 « Gouvernance » de la SMDD ;
4. enseignement du droit de l'environnement et de la gouvernance pour la protection de la mer Méditerranée et du littoral au moyen de cours spécifiques de premier et de troisième cycles à l'Université Panteion d'Athènes, en Grèce.

16. Le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a informé les participants du processus de préparation multipartite de deux réunions et déclarations ministérielles importantes sur l'économie bleue, d'une part, et sur l'environnement et le changement climatique, d'autre part, ainsi que des thèmes d'intérêt commun en vue de la préparation du protocole d'accord renouvelé avec le PNUE/PAM, tels que l'économie circulaire, verte et à faible émission de carbone, la prévention de la pollution, la consommation et la production durables, ainsi que l'éducation au développement durable.

Conclusions :

- i. Le Comité de pilotage de la CMDD a exprimé sa gratitude pour le travail accompli entre juillet 2019 et avril 2020 tel que présenté par le Secrétariat et sa satisfaction quant aux efforts déployés et aux résultats obtenus.**
- ii. Le Comité a accueilli favorablement la proposition du Secrétariat d'inviter un représentant de la Division scientifique du PNUE lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage de la CMDD pour présenter le portail *Environment Live* du PNUE, qui fournit aux États Membres des Nations Unies un accès libre aux informations et aux connaissances sur l'environnement aux niveaux mondial, régional et national.**
- iii. Le Comité a encouragé huit Parties contractantes (à savoir Chypre, l'Espagne, l'Italie, la Libye, Malte, Monaco, la République arabe syrienne et la Slovénie) à participer à la consultation sur la transposition des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau national, afin que le Secrétariat puisse conclure ce processus et rédiger un document de synthèse. Le Secrétariat assurera un suivi avec ces pays.**

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

17. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour comme le plus important de la réunion et a déclaré que le « Rapport sur des questions spécifiques » (UNEP/MED WG.479/4) complète les sujets présentés dans le « Rapport sur les travaux accomplis » (UNEP/MED WG.479/3) avec des éléments de fond qui découlent des décisions de la CdP 21 et du mandat de la CMDD, pour examen et discussion par le Comité.

A. Evaluation à mi-parcours de la SMDD

18. La Coordinatrice adjointe du PNUE/PAM a présenté ce sous-point de l'ordre du jour et a attiré l'attention des participants sur le fait que la CdP 21, à travers la décision IG.24/3, a donné au Comité de pilotage de la CMDD un rôle de premier plan dans le cadre de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD. Elle a fourni des informations générales sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM et sur la préparation de la SMT 2022-2027, en soulignant les liens avec les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (Plan d'action sur la CPD) ainsi que les efforts déployés par le Secrétariat pour exploiter au maximum les synergies et interactions entre ces processus.

19. Le Secrétariat (l'Unité de coordination et le Centre d'activités régionales pour la Consommation et la production durables – CAR/CPD) a introduit des présentations Power Point sur les plans de travail et les calendriers, les sources d'informations et les méthodologies, ainsi que sur les résultats attendus des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la CPD, en proposant une approche innovante pour la consultation des parties prenantes.

20. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont formulé les remarques suivantes :

- En raison de son rôle moteur et de sa forte implication, le Comité a demandé à être continuellement informé des mises à jour et régulièrement consulté. Outre les membres de la CMDD et les Composantes et Partenaires du PNUE/PAM, la consultation des parties prenantes devrait intégrer les organisations de la société civile et les organisations intergouvernementales concernées, et s'articuler autour de trois critères : plus de démocratie, une meilleure connaissance et une efficacité accrue ;

- A partir d'une approche prospective et compte tenu de la nécessité de réorienter les actions à l'avenir en vue d'une mise en œuvre optimale de la SMDD et du Plan d'action sur la CPD, le Comité a accueilli favorablement la proposition d'aborder les impacts de la crise du Coronavirus et les réponses pouvant y être apportées du point de vue des risques et des possibilités pour les économies verte et bleue, en établissant des liens avec l'étude de prospective MED 2050 ;
- Le Comité a estimé que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD offrait la possibilité de recenser les lacunes dans sa mise en œuvre, de proposer des recommandations pour combler ces lacunes et d'aligner davantage, à l'avenir, la Stratégie sur le Programme 2030 et les ODD. En ce qui concerne l'analyse des lacunes, le Comité a également estimé qu'entre la performance de la mise en œuvre (*là où nous en sommes*) et le potentiel de mise en œuvre (*là où nous voulons nous situer/nous diriger*), les moyens de parvenir à ce potentiel (*la manière, les voies à suivre pour y parvenir*) étaient cruciales, notant que les évaluations à mi-parcours devraient inclure des recommandations d'actions pour surmonter les lacunes et les difficultés ;
- Le Comité a invité le Secrétariat à tenir compte du niveau national non seulement pour ce qui est des meilleurs processus et pratiques disponibles, mais aussi dans le cadre de l'analyse des lacunes, afin de recenser les obstacles dans la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des ODD dans les pays méditerranéens ;
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a suggéré de mobiliser des réseaux d'autorités locales tels que Med Cities pour servir d'interface entre les municipalités et le Secrétariat, en particulier lors de la consultation des parties prenantes ;
- MEPIELAN a recommandé de tenir compte de la science citoyenne, de la production participative de connaissances et de la transdisciplinarité, en mettant toutes les sources de connaissances sur un même pied d'égalité.

Conclusions :

iv. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité du plan de travail présenté par le Secrétariat pour la réalisation parallèle des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la consommation et la production durables, qui devraient orienter la préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027. Le Comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à créer des synergies entre ces processus.

v. Conscient de son rôle moteur dans le processus d'évaluation à mi-parcours de la SMDD, le Comité a demandé au Secrétariat d'informer et de consulter régulièrement les Membres du Comité de pilotage de la CMDD au sujet des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre de ces processus, y compris les projets de livrables, au moyen d'une communication efficace.

vi. Le Comité a exprimé son soutien au processus participatif de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et a recommandé une vaste consultation des Membres de la CMDD, des Partenaires du PAM, des Composantes du PAM et des autres parties prenantes, à distance (entretiens, questionnaires) et, si possible, au moyen de réunions. Il a précisé que la dimension régionale devrait représenter l'axe principal de ces consultations. Le Comité a également exprimé la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans l'analyse des lacunes à travers un processus bien structuré, favorisant ainsi les formes participatives de production de connaissances.

B. Initiatives phares de la SMDD

21. La Présidente a présenté ce sous-point de l'ordre du jour, en expliquant que les quatre initiatives phares de la SMDD à l'étude pour la réunion étaient celles qui avaient connu des évolutions et des perspectives intéressantes après la 18^e Réunion de la CMDD.

22. La Coordinatrice adjointe a précisé que, sur les onze initiatives phares de la SMDD, cinq étaient en cours et faisaient l'objet d'un suivi régulier, trois avaient été lancées récemment et trois

n'avaient pas encore été lancées, dont une pour laquelle MEPIELAN a rédigé une note conceptuelle discutée lors de la réunion de la CMDD en juin 2019.

Prix méditerranéen des entreprises vertes

23. Le CAR/CPD étant mandaté par la CdP 21 pour lancer l'une des initiatives phares de la SMDD, le Prix méditerranéen des entreprises vertes, le centre a effectué une présentation Power Point sur divers aspects du processus d'attribution du prix, qui sont détaillés dans le document d'information UNEP/MED WG.479/Inf.5, à savoir : antécédents et contexte politique ; objectifs du prix ; catégories, critères, orientation sectorielle et géographique du prix ; jury et prix ; visibilité et caractère durable du prix.

24. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont formulé les commentaires qui suivent.

25. En ce qui concerne la catégorie « Autorités publiques » du prix, le Comité a estimé qu'il était important de prendre en considération les autorités locales et les mesures qu'elles prennent non seulement pour encourager le secteur privé et les entreprises mais aussi pour entreprendre des solutions vertes qu'elles mettent elles-mêmes en œuvre, comme les économies d'eau et d'énergie ou la gestion des déchets. Le Comité a aussi jugé que les marchés publics écologiques et les mesures prises pour créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat vert au niveau local (solutions locales pour des circonstances locales, normes environnementales locales) sont également d'une importance capitale.

26. Le CAR/CPD a reconnu l'importance des solutions vertes et a rappelé que la catégorie correspondante du prix était consacrée aux réalisations des autorités publiques qui améliorent l'environnement favorable aux entreprises de l'économie verte et circulaire, c'est-à-dire les politiques, les réglementations et les incitations, notant que la performance environnementale des autorités publiques était déjà prise en compte par le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement, qui est une autre initiative phare de la SMDD.

27. S'exprimant au nom de CGLU, le réseau Med Cities a offert son soutien pour mieux définir les critères de la catégorie « Autorités publiques » du prix et pour contribuer à la diffusion du prix auprès des municipalités, et a recommandé à cet égard d'impliquer des Partenaires du PNUE/PAM dans les activités de diffusion.

28. MEPIELAN a suggéré que les critères pour la catégorie « Entreprises » incluent une référence à l'engagement de celles-ci en matière de qualité et d'égalité d'emploi, et que les critères pour les autorités publiques incluent la promotion d'un environnement favorable et de solutions locales flexibles, le renforcement de la participation des collectivités et le maintien des normes environnementales. MEPIELAN a proposé qu'un juriste spécialiste de l'environnement intègre le jury ou qu'il aide à préciser l'ensemble des critères.

29. Relevant que la première édition du prix visait les pays du sud et de l'est de la Méditerranée du fait de son financement par le programme SwitchMed, la Coordinatrice adjointe a indiqué que les prochaines éditions devraient en principe couvrir tous les pays méditerranéens au lieu de se concentrer sur des sous-régions.

Evaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets

30. La Présidente a expliqué que, suite à la note conceptuelle discutée lors de la 18^e Réunion de la CMDD, et conformément aux éléments introduits dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.479/4), le Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) a réalisé des efforts pour mettre en œuvre cette initiative phare de la SMDD.

31. Le MIO-ECSDE, en tant qu'intervenant invité, a introduit une présentation Power Point sur les évolutions récentes et futures de la mise en œuvre de cette initiative phare de la SMDD par le biais d'évaluations régionales, d'une assistance technique et du renforcement des capacités sur les meilleures pratiques pour parvenir à la réduction des déchets en Méditerranée.

32. La présentation s'est concentrée sur trois éléments complémentaires :

- (a) Réaliser une évaluation régionale des solutions à hautes et basses technologies, y compris, sans toutefois s'y limiter, la sensibilisation et les mesures économiques, qui ont été mises en œuvre avec succès dans les pays méditerranéens et ailleurs (par exemple, dans l'Union européenne) pour parvenir à réduire les déchets et à promouvoir les principes de l'économie circulaire, et qui s'appliquent à la situation et aux besoins des pays méditerranéens ;
- (b) Mettre en place un « répertoire » ou un outil en ligne pour faciliter l'accès aux solutions et généraliser davantage leur utilisation dans les efforts de réduction des déchets ;
- (c) Intégrer les éléments (a) et (b) ci-dessus dans les activités de renforcement des capacités du projet régional de soutien dans les secteurs de l'eau et de l'environnement (projet WES) financé par l'Union européenne.

33. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont formulé les remarques suivantes :

- L'UpM, tout comme d'autres membres, a estimé que le titre de cette initiative devait être actualisé pour mieux refléter les approches de l'économie verte et circulaire. Compte tenu de la nécessité de réduire le vaste champ d'application de l'initiative, il a également été considéré qu'un moment de réflexion et de maturation était nécessaire pour définir la meilleure approche pour les évaluations régionales envisagées ;
- La Turquie a déclaré que l'initiative pourrait se concentrer sur les déchets plastiques à usage unique, en se référant aux législations nationales et à la pertinence de l'initiative « Zéro déchet » pour promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre aux niveaux national et local. La Turquie a proposé d'apporter sa contribution à cet égard ;
- CGLU a suggéré de tenir compte du projet horizontal InCircle (tourisme durable et économie circulaire) du programme Interreg MED, dont Med Cities est membre partenaire, comme une source de bonnes pratiques. CGLU a également indiqué que la plateforme Med Urban Tools¹ développée par Med Cities et ses partenaires était utile pour recenser des solutions pertinentes mises en œuvre par les autorités locales et leurs réseaux ;
- La Coordinatrice adjointe a invité le MIO-ECSDE à déployer cette initiative en synergie avec d'autres activités soutenues par le PNUE/PAM et l'UpM, en particulier l'évaluation et la révision du plan régional relatif aux déchets marins, ainsi que le chapitre sur la gestion des déchets du rapport d'évaluation régional élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement et le PNUE/PAM ;
- Le CAR/CPD a informé les participants des lignes directrices régionales et des formations en cours d'élaboration sur les déchets plastiques à usage unique.

34. Prenant note des commentaires ci-dessus, le MIO-ECSDE a confirmé qu'il sera difficile de réduire le champ d'application de l'initiative, de satisfaire les besoins réels et de ne pas faire double emploi avec d'autres efforts pertinents en cours dans la région. Le MIO-ECSDE a rappelé que les grands principes directeurs des activités envisagées résident dans des technologies à faible coût, réalisables et susceptibles d'être mises en œuvre, ce qui indique que l'évaluation régionale doit se concentrer sur des solutions dont l'incidence devrait être importante. Les experts qui seront mobilisés pour entreprendre l'évaluation devront se concentrer sur les principes mentionnés ci-dessus ainsi que sur des approches innovantes pour traiter d'autres aspects, par exemple, recourir à la science citoyenne pour aborder la prévention des nuisances olfactives découlant des déchets solides.

¹ <http://medurbantools.com/>

Gouvernance environnementale : encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)

35. La Présidente a expliqué que, suite à la note conceptuelle discutée lors de la 18^e Réunion de la CMDD, et conformément aux éléments introduits dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.479/4), le MIO-ECSDE a réalisé des efforts pour mettre en œuvre cette initiative phare de la SMDD.
36. Le MIO-ECSDE, en tant qu'intervenant invité, a introduit une présentation Power Point sur les évolutions récentes et les perspectives de mise en œuvre de cette initiative phare de la SMDD, laquelle fournira un cadre global solide et complet pour associer efficacement le public à la gouvernance environnementale.
37. Le MIO-ECSDE a expliqué que nous nous trouvons dans un contexte où la mondialisation, la prolifération des médias numériques et la complexité croissante des défis ne peuvent être abordés par les seuls gouvernements et ont radicalement changé le rôle et le mode de gouvernance à tous les niveaux, du mondial au local. L'intervenante invitée a expliqué qu'une gouvernance efficace requiert la confiance des sociétés dans les dirigeants, et que cette confiance doit être obtenue par la compréhension, grâce à l'éducation et à la fourniture d'informations fondées sur des preuves, à des décisions appuyées sur des faits, à la transparence et à la responsabilité. Dès lors, l'adhésion du plus grand nombre possible de pays méditerranéens à la Convention d'Aarhus non seulement améliorerait considérablement la qualité et l'efficacité de la gouvernance environnementale, mais contribuerait également à la réalisation de pratiquement tous les ODD.
38. La présentation s'est concentrée sur une formation régionale de renforcement des capacités basée sur le partage d'expériences qui sera organisée en 2021 pour promouvoir la Convention d'Aarhus, dans le cadre du projet régional WES financé par l'Union européenne, avec le soutien du MIO-ECSDE, du Cercle des Représentants Parlementaires Méditerranéens pour le Développement Durable (COMPSUD), MEPIELAN, du Secrétariat de la Convention d'Aarhus/Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), de l'UpM et du PNUE/PAM, et qui ciblera les parlementaires, les fonctionnaires des ministères de l'Environnement et de l'Eau, les services gouvernementaux traitant des conventions internationales, les autorités locales et les ONG.
39. Au cours du débat qui a suivi, MEPIELAN a expliqué sa contribution à cette initiative phare de la SMDD, qui a consisté à soutenir les activités de renforcement des capacités en introduisant des aspects juridiques, institutionnels et de gouvernance en vue d'une résolution efficace des problèmes, compte tenu du fait qu'il conviendrait d'examiner les mesures prises par les autorités publiques pour garantir l'accès du public à l'information environnementale et d'organiser des procédures de consultation du public. MEPIELAN a évoqué à cet égard les organes administratifs ad hoc, la participation active des organes infranationaux et la diffusion des meilleures pratiques, ainsi que l'Accord d'Escazu concernant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est similaire à la Convention d'Aarhus et comprend des indicateurs juridiques pour mesurer l'efficacité et les progrès en matière de participation et d'accès du public à l'information environnementale.
40. CGLU a recommandé d'ajouter les autorités locales comme groupe cible de l'atelier régional de formation/renforcement des capacités, et a proposé son aide pour ce faire.
41. Le MIO-ECSDE a salué l'aide offerte et a expliqué que les termes de référence et l'objectif exact de cette initiative régionale étaient toujours en cours de discussion et que le but principal demeurait de créer des conditions favorables à l'élargissement de l'adhésion à la Convention d'Aarhus parmi les pays méditerranéens, conformément aux spécifications de la SMDD au titre de son Objectif 6 « Gouvernance ».

Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement

42. Le Secrétariat a présenté le projet de feuille de route, de calendrier provisoire et de communication pour la procédure de nomination et de sélection de la troisième édition du prix (2020-2021), tel qu'il figure à l'Annexe II du « Rapport sur les questions spécifiques » (document

UNEP/MED WG.479/4), en mentionnant que, sur la base des enseignements tirés des éditions de 2017 et 2019, des outils techniques étaient disponibles à l'appui de la procédure de nomination et de sélection, à savoir une liste de critères, un formulaire de candidature et des indications pour le compléter, ainsi qu'un outil pour calculer les notes et préparer un classement équitable. Il a également été suggéré de reporter le lancement de l'appel à candidatures de juin à septembre 2020, car il pourrait être difficile de joindre les autorités locales pendant la pandémie de COVID-19, et de renforcer en même temps la communication en vue d'encourager un plus grand nombre de villes éligibles à présenter leur candidature, en s'appuyant sur le soutien des réseaux d'autorités locales. Le Secrétariat a souligné les possibilités de synergie avec les efforts de communication entrepris dans le cadre de l'initiative relative au Prix méditerranéen des entreprises vertes, notamment dans la formulation de messages visant à cibler des groupes d'audience communs.

43. La Turquie a félicité le Secrétariat pour avoir mis en œuvre avec succès les deux premières éditions du prix et s'est engagée à soutenir également la troisième édition par une contribution nationale volontaire.

Conclusions :

vii. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité de la présentation (note conceptuelle) du Prix méditerranéen pour les entreprises vertes et a encouragé le Secrétariat (CAR/CPD) à poursuivre ses efforts pour réaliser les activités proposées, soulignant l'importance de mettre l'accent sur l'application de critères environnementaux et de gouvernance efficaces et saluant la proposition visant à inclure un Membre de la CMDD dans le jury du prix.

viii. Le Comité a salué la présentation fournie par le MIO-ECSDE et les activités déjà envisagées dans le cadre du projet régional WES financé par l'Union européenne pour le lancement de l'initiative phare de la SMDD « Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mises en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets », dans le cadre de l'appui déjà convenu à l'UpM et au PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Le Comité a recommandé que les efforts soient axés sur la préparation d'un rapport d'évaluation régional sur les meilleures pratiques disponibles et leurs utilisations futures en matière de prévention et de gestion des déchets dans l'espace méditerranéen, éventuellement avec un référentiel en ligne, afin de promouvoir les solutions existantes fondées sur des études de cas, des programmes et des projets, en créant des synergies avec d'autres initiatives pertinentes.

ix. Le Comité a salué la présentation du MIO-ECSDE et les activités envisagées dans le cadre du projet régional WES financé par l'Union européenne pour le lancement de l'initiative phare de la SMDD sur la gouvernance environnementale afin de promouvoir l'adhésion à la Convention d'Aarhus et sa mise en œuvre dans les pays méditerranéens. Le Comité a encouragé le MIO-ECSDE et le Secrétariat à organiser un atelier régional de renforcement des capacités WES pour appuyer l'initiative phare de la SMDD, en étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et avec MEPIELAN. Le Comité a également pris acte du fait qu'avec l'aide du Secrétariat, le MIO-ECSDE et MEPIELAN se chargeront du développement des dimensions juridiques et de gouvernance relative à cette initiative phare de la SMDD.

x. Le Comité a salué et pris note du projet de feuille de route, de calendrier provisoire et de communication du processus de nomination et de sélection en vue de la troisième édition (2020-2021) du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement et a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les activités proposées en conséquence, en lançant l'appel à candidature en temps opportun et en intensifiant les activités de communication afin de susciter l'intérêt des villes côtières méditerranéennes.

C. Etudes d'évaluation

Consultation sur le Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MARI) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)

44. Souhaitant la bienvenue à l'un des deux Coordonnateurs du réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), M. Joel Guiot, invité à présenter pour la première fois le Rapport d'évaluation sur l'état des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée et les risques associés (MAR 1) aux décideurs et aux parties prenantes, la Présidente a déclaré que cette session interactive offrait une occasion unique d'initier la consultation avec le Comité de pilotage de la CMDD.

45. Au moyen d'une présentation Power Point, le Coordonnateur du MedECC a présenté le réseau d'experts, ses objectifs et ses réalisations depuis sa création il y a cinq ans, en indiquant que ce type d'interface science-politique sur le changement climatique et environnemental en Méditerranée n'existait pas auparavant et qu'il s'inscrivait dans le cadre de plusieurs éléments des mandats respectifs du PNUE/PAM et de l'UpM, dont une initiative phare spécifique sur le changement climatique relevant de l'Objectif 4 de la SMDD. Il a indiqué que le MedECC gagnerait à être officiellement institutionnalisé pour être largement reconnu et soutenu par les pays et organisations méditerranéens, ce qui répondrait également aux objectifs de renforcement de la coordination scientifique et d'amélioration du dialogue avec les décideurs et les parties prenantes.

46. M. Joel Guiot a présenté les principales conclusions et les messages clés du projet de rapport MAR 1 ainsi que son résumé à l'intention des décideurs, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/MED WG.479/5, qui sont actuellement examinés par divers organes des systèmes de l'UpM et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Concernant les perspectives d'activités futures, le Coordonnateur du MedECC a indiqué qu'un accent serait placé sur des défis spécifiques tels que les risques côtiers et l'élévation du niveau de la mer, le lien eau-alimentation-énergie-écosystèmes, les territoires (échelle locale) et le renforcement des capacités pour combler les lacunes en matière de connaissances.

47. Au cours de la discussion qui a suivi, le Comité de pilotage de la CMDD a félicité le MedECC pour la création du réseau et l'a encouragé à poursuivre ses travaux. Il a en outre salué les réalisations complexes obtenues jusqu'à présent par le réseau, ainsi que la volonté de celui-ci de contribuer à la consultation continue des décideurs et des parties prenantes, et de mobiliser des partenaires et des collègues dans ce sens. Les membres du Comité ont encouragé le Secrétariat à obtenir des ressources au titre du programme de travail et budget 2022-2023 afin de continuer à soutenir cette initiative dans le cadre de la SMT 2022-2027.

48. Le Comité a demandé la diffusion de messages politiques plus simples et plus orientés vers l'action pour qu'ils soient facilement compréhensibles et utilisables par les décideurs, en insistant sur l'importance de la communication et de la diffusion sous différents formats, ciblant différentes catégories d'acteurs, y compris le public, afin d'alerter sur les tendances non durables et sur la nécessité d'entreprendre des mesures d'atténuation et d'adaptation sans plus attendre. A cet égard, CGLU a fait référence à la responsabilité des décideurs et des organisations partenaires de promouvoir les travaux pertinents et utiles du MedECC.

49. Le Comité a recommandé que le rapport du MedECC intègre les facteurs et les incidences de la crise actuelle du Coronavirus dans une perspective environnementale.

50. Étant donné la nature de « groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) méditerranéen » du MedECC et appelant à une large participation des Points focaux nationaux, l'UpM a déclaré que le résumé à l'intention des décideurs du rapport MAR 1 était susceptible de devenir l'un des plus importants résultats de la Réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique de 2020.

51. MEPIELAN a encouragé le MedECC à mobiliser les connaissances des parties prenantes et la science citoyenne, ce qui nécessite un examen continu de la manière dont le problème est défini et des valeurs mises en jeu par les experts qui participent à l'interface science-politique-société.

52. Après avoir remercié le Comité pour les commentaires positifs, le Coordonnateur du MedECC a distingué trois produits qui correspondent à trois catégories différentes de public : le rapport complet d'environ 500 pages réalisé pour la communauté scientifique, le résumé de 30 pages à l'intention des décideurs, qui peut être encore difficile à comprendre pour un public non-expert, et le résumé de

deux pages, qui est plus « digeste » pour le public. M. Guiot a indiqué que les travaux devaient aller au-delà de l'approbation et de la publication du rapport, et que le soutien de spécialistes de la communication était nécessaire pour atteindre les différents publics cibles ; le Plan Bleu a confirmé son soutien à cet égard. Il a enfin déclaré que le MedECC a l'espoir que la session plénière qui se tiendra à l'automne 2020 soit une véritable interface entre science et politique, grâce à la participation du groupe d'experts sur le changement climatique de l'UpM, du Comité de pilotage de la CMDD et des Points focaux du Plan Bleu.

Conclusions :

xi. Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le réseau MedECC, en coopération avec les Secrétariats de l'UpM et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone par l'intermédiaire du Plan Bleu, pour la préparation du projet de MAR1 et de son projet de résumé à l'intention des décideurs (SPM).

xii. Conscient de l'importance de l'interface science-politique-société, les Membres du Comité ont salué le processus inclusif engagé pour consulter la communauté scientifique, les représentants gouvernementaux, les décideurs politiques et les parties prenantes sur les conclusions de cette importante évaluation, et ont exprimé leur intérêt et leur volonté de participer à cette consultation.

xiii. Le Comité a recommandé au réseau MedECC de poursuivre ses travaux sur les messages clés à retenir du projet de rapport MAR1 et de son résumé à l'intention des décideurs, à partir du résumé exécutif, afin qu'ils puissent être utilisés à des fins de vulgarisation et de diffusion, de façon plus communicative à la fois pour les décideurs et pour les citoyens, en promouvant la sensibilisation du public et en soutenant les processus d'élaboration des politiques aux niveaux régional, national et local. Le Comité a également souligné qu'il importe de diffuser et de communiquer ces messages sous diverses formes, en s'engageant à prendre des mesures coordonnées dans ce sens.

xiv. Le Comité a encouragé les Parties contractantes et le Secrétariat à inclure la dimension liée aux changements climatiques, éclairée par les conclusions du réseau MedECC, dans les projets de décisions de la COP 22, en particulier dans le contexte de la prochaine SMT 2022-2027, dans laquelle les changements climatiques devraient jouer un rôle central.

Publication et diffusion du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019)

53. Dans le cadre de cette session, le Secrétariat a introduit une présentation Power Point sur le projet de campagne de communication à l'échelle du système PNUE/PAM pour le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) 2019, tel qu'il figure à l'Annexe III du « Rapport sur les questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.479/4), en mettant en évidence les éléments suivants du projet de plan de communication : les objectifs, les facteurs clés de succès et les indicateurs, les groupes cibles et la boîte à outils de communication, la campagne de communication numérique et les événements clés possibles.

54. Le Secrétariat a formulé des propositions pour positionner le RED 2019 dans le débat post-Coronavirus, compte tenu du fait que les meilleures connaissances disponibles sur l'environnement et le développement en Méditerranée, qui sont contenues dans le RED 2019, comprennent des preuves des « erreurs du passé » et fournissent des indications sur des solutions permettant de « reconstruire en mieux » la région et les pays méditerranéens pour favoriser une renaissance verte.

55. Au cours du débat qui a suivi, MEPIELAN a mis en avant trois publics cibles à prendre en compte pour amplifier les effets de la mobilisation : les jeunes, notamment la communauté étudiante ; les parlementaires ; les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles ainsi que les syndicats et les associations professionnelles.

Conclusions :

xv. **Le Comité de pilotage de la CMDD a salué et pris note du plan de communication à l'échelle du système du PNUE/PAM concernant le RED 2019. Il a encouragé le Secrétariat à le mettre en œuvre avec toutes les Composantes du PAM, en particulier le Plan Bleu, en impliquant les Membres de la CMDD et les Partenaires du PAM. Le Comité a invité le Secrétariat à envisager des groupes cibles spécifiques, tels que les jeunes, les étudiants, les députés et les organisations de la société civile, y compris les syndicats, les organisations confessionnelles et les associations professionnelles.**

xvi. **Le Comité a invité le Secrétariat à mobiliser les Membres de la CMDD et les Partenaires du PAM afin qu'ils contribuent à la diffusion du RED 2019 et des produits de communication y afférents.**

Etude prospective MED 2050

56. Dans le cadre de cette session, le Secrétariat (Plan Bleu) a introduit à une présentation Power Point exhaustive sur les activités prévues pour réaliser l'étude MED 2050, qui sont décrites dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.479/4). Le Plan Bleu a rappelé les objectifs et la feuille de route de l'étude prospective, ses différents modules, l'approche participative et le concept du réseau MED 2050, les tendances, les perturbations et les faibles signaux recensés en 2018-2019, ainsi que le référentiel antérieur des études prospectives méditerranéennes. Les travaux récents qui seront publiés en 2020 comprennent une comparaison entre les projections de 2005 et la situation actuelle, un recueil des tendances à long terme et un aperçu des tendances et perspectives démographiques. Le Plan Bleu a défini les prochaines étapes, dont l'engagement d'une réflexion sur les conséquences de la crise du Coronavirus. Le Plan Bleu a également invité le Comité de pilotage de la CMDD à participer au réseau ouvert MED 2050, à contribuer aux ateliers thématiques et aux principaux groupes de prospective, y compris au niveau national, et à fournir un retour d'information sur le cadre systémique de MED 2050.

57. Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli favorablement la proposition d'inclure dans l'étude prospective MED 2050 les incidences de la crise de la COVID-19 pour examiner les perspectives d'avenir de la région et des pays méditerranéens.

58. Le Maroc a déclaré que MED 2050 sera essentiel en vue de définir des scénarios souhaitables et consensuels orientés vers l'action pour l'avenir et la Méditerranée que nous voulons, afin de servir de référence globale pour les stratégies futures.

59. L'UpM et CGLU ont offert leur soutien pour la communication et la diffusion auprès des décideurs politiques, et ont demandé des précisions sur les prochaines étapes, dont les étapes intermédiaires, indiquées par le Secrétariat (Plan Bleu).

Conclusions :

xvii. **Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité et a pris note des activités proposées en vue de réaliser l'étude prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée en 2020-2021, encourageant le Secrétariat (Plan Bleu) à profiter de ce processus pour aborder les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19 sur le développement durable à long terme de la région méditerranéenne.**

xviii. **Offrant leur expertise et leur soutien respectifs, les membres du Comité ont recommandé au Secrétariat (Plan Bleu) de continuer à impliquer les Membres de la CMDD dans les activités proposées et dans les différents groupes, en particulier dans le réseau ouvert MED 2050.**

D. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration d'indicateurs de consommation et production durables

60. Au titre de ce sous-point de l'ordre du jour, le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) a introduit une présentation Power Point conjointe sur les feuilles de route et les activités prévues pour le tableau

de bord et l'intégration des indicateurs de consommation et de production durables, tels qu'ils figurent dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.479/4) et suivant l'adoption des Décisions IG.24/3 et IG.24/14 à la CdP 21.

61. Rappelant les recommandations des Points focaux du Plan Bleu et des Réunions de la CMDD ainsi que le mandat donné par la CdP 21, le Plan Bleu concentrera ses efforts en 2020-2021 sur : (i) la mise à jour du tableau de bord et l'examen des possibilités en vue d'aligner davantage ce dernier sur les indicateurs des ODD (dans les cas où des indicateurs indirects ont dû être utilisés en 2019 en raison d'une couverture insuffisante des données) ; (ii) l'évaluation de la possibilité d'inclure davantage d'indicateurs sur l'économie bleue, verte et circulaire (dont les indicateurs clés de consommation et de production durables) ; (iii) l'examen de la possibilité de circonscrire les informations pour se concentrer sur les zones marines et côtières lorsque cela est particulièrement pertinent et possible.

62. Au cours de la discussion qui a suivi et en perspective de sa prochaine réunion, le Comité a invité le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) à formuler une proposition concrète pour le suivi périodique de la mise en œuvre de la SMDD au moyen des 28 indicateurs prioritaires de la SMDD convenus, complétés par des indicateurs de consommation et de production durables.

63. La Présidente a insisté sur l'interconnexion entre les indicateurs de la SMDD et ceux de consommation et de production durables, invitant le Secrétariat à éviter les chevauchements entre les deux listes et à mettre à jour les fiches d'indicateurs avec les données disponibles les plus récentes. En ce qui concerne la disponibilité des données au niveau national, l'Italie a recommandé de tenir compte en priorité des travaux du système des Nations Unies sur les indicateurs des ODD, lesquels sont régulièrement révisés.

64. Les membres du Comité ont invité le Secrétariat à envisager la possibilité d'introduire dans le tableau de bord des indicateurs liés à la pandémie de COVID-19 et à la relation entre santé et environnement. À cet égard, le Secrétariat a souligné qu'il serait intéressant d'évaluer si les indicateurs existants du tableau de bord peuvent fournir des informations sur les impacts de la COVID-19 ou sur les liens avec la santé, et d'envisager la possibilité d'ajouter des indicateurs spécifiques à cette fin.

65. MEPIELAN a souligné la nécessité d'inclure des indicateurs juridiques sur les réglementations environnementales dans le tableau de bord afin de mieux couvrir l'Objectif 6 « Gouvernance » de la SMDD. L'élaboration d'indicateurs juridiques couvrant les niveaux national et international qui seraient utilisés conjointement avec les indicateurs non juridiques permettrait de mesurer l'écart entre les obligations internationales et la mise en œuvre effective dans les pays méditerranéens, et, partant, d'évaluer l'efficacité et d'augmenter la visibilité et la légitimité du droit de l'environnement. Le Plan Bleu a répondu que cette question était à l'étude et nécessitait une réflexion plus approfondie car il n'y a jusqu'à présent aucun indicateur agrégé pertinent disponible pour traiter cette question.

66. Prenant note des commentaires ci-dessus, le Plan Bleu a expliqué que la sélection des 28 indicateurs du tableau de bord s'est faite sur la base des indicateurs des ODD ou d'indicateurs indirects, et que 27 indicateurs ont été renseignés en 2019 avec des sources de données existantes, en priorité à partir des bases de données de l'ONU. Le Plan Bleu a précisé que des activités ont été engagées pour travailler plus spécifiquement sur les indicateurs liés aux questions marines et côtières, notamment sur les indicateurs de l'ODD 14 pour lesquels des méthodologies et des données sont disponibles. Le Plan Bleu a indiqué que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD sera alimentée par les deux précédentes éditions du tableau de bord ainsi que par les travaux en cours, précisant qu'il est prévu de produire des fiches d'indicateurs tous les deux ans, la dernière édition ayant été publiée en 2019.

Conclusions :

xix. Conformément à la Décision IG.24/3 adoptée lors de la CdP 21, le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat à procéder à l'intégration des indicateurs de consommation et production durables dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, comme prévu par le Plan Bleu et le CAR/CPD, en évitant tout chevauchement entre les deux listes d'indicateurs et en renforçant le tableau de bord avec des indicateurs liés à l'Objectif 5 de la SMDD et à l'économie circulaire.

xx. Le Comité a invité le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) à approfondir la réflexion sur la disponibilité des données au niveau national et à assurer l'alignement continu des listes d'indicateurs avec les processus internationaux en tenant compte, entre autres, du cadre mondial d'indicateurs inclus dans l'Examen approfondi 2020 mené par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD, du Portail *Environment Live* du PNUE, etc.

xxi. Des membres du Comité ont invité le Secrétariat à engager avec eux une réflexion sur la façon dont le tableau de bord répond à la crise de la COVID-19, en vue de le compléter éventuellement par des indicateurs relatifs aux conséquences de la pandémie (par exemple : inégalités, impacts environnementaux), si cela est conforme aux décisions pertinentes de la CdP. Ils ont également encouragé le Secrétariat à évaluer l'inclusion d'indicateurs juridiques et à soumettre une proposition au Comité de pilotage de la CMDD pour examen.

E. Autres questions

Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

67. Au cours de cette session, la Présidente a déclaré que, bien que la 18^e Réunion de la CMDD et la CdP 21 aient encouragé les Parties contractantes à participer au mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER), les futures éditions seraient confrontées à des incertitudes et qu'aucun budget n'a été obtenu pour cette activité au titre du programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2020-2021. Elle a rappelé que la CMDD a reconnu la valeur du SIMPEER dans la mesure où les expériences d'apprentissage par les pairs font partie du processus de gouvernance et contribuent à la transposition, à la mise en œuvre et au suivi des ODD aux niveaux régional et national, ainsi qu'à une coordination plus efficace entre les départements gouvernementaux.

68. Prenant la parole au nom du Monténégro, la Présidente a exprimé la satisfaction de son pays vis-à-vis de l'expérience du SIMPEER, mécanisme qui a été très apprécié et s'est avéré favorable à l'apprentissage entre pairs avec les homologues français et marocains. Le Maroc a souligné que SIMPEER devrait être généralisé à tous les pays méditerranéens, en insistant sur la nécessité de diffuser les bonnes pratiques nationales. Le Maroc a appuyé l'idée que les futures éditions continuent d'associer les précédentes Parties contractantes volontaires. L'Italie a rappelé que son pays s'est livré à un examen national volontaire et produit un rapport en 2017, et qu'il en prépare un autre en perspective du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, souscrivant à la nécessité de maintenir le mécanisme SIMPEER dans le cadre des travaux de la CMDD pour rendre compte des succès et des difficultés dans la mise en œuvre des politiques de développement durable au niveau national. L'Italie a estimé que SIMPEER pourrait aider les Parties à recenser les principales difficultés et obstacles communs à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement durable, tels que les cloisonnements existants entre les différents départements ministériels concernés, ainsi qu'à trouver des solutions possibles, comme la mise en place d'un cadre de gouvernance unique au niveau national et d'un mécanisme de coordination efficace pour mettre en œuvre le Programme 2030.

Conclusions :

xxii. Le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé les Parties contractantes à participer pleinement aux futures éditions du SIMPEER, avec l'appui du Secrétariat, soulignant que ce mécanisme représente un dispositif d'incitation innovant destiné à promouvoir le dialogue entre les pays méditerranéens et qu'il pourrait aider les Parties contractantes à rationaliser leurs travaux de mise en œuvre, en synergie, de la SMDD et des ODD.

xxiii. Préoccupé par le risque de voir la troisième édition du SIMPEER et les suivantes compromises en raison du manque de ressources disponibles, le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 22 une proposition de budget adéquate pour relancer cette activité au cours du prochain exercice biennal.

Composition de la CMDD

69. Au cours de cette session, le Secrétariat a expliqué que, conformément au paragraphe 9. II. du texte relatif à la composition de la CMDD (Décision IG.22/17, Annexe I), et comme décrit dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (UNEP/MED WG.479/4), il doit être envisagé de remplacer neuf membres de la CMDD qui auront réalisé trois mandats consécutifs d'ici à la CdP 22 qui se tiendra en Turquie en décembre 2021.

70. En réponse aux questions et observations des membres du Comité, le Secrétariat a rappelé que, selon la Décision IG.22/17 « Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD », « [a]u cours de chaque exercice biennal, le Comité de pilotage de la Commission, avec l'assistance du Secrétariat, examine la liste des membres de la CMDD, en particulier à la lumière des membres dont le mandat expire, et décide d'éventuels changements requis. La liste des candidats est soumise pour adoption à la prochaine réunion ordinaire des parties contractantes ».

71. En ce qui concerne le statut d'observateur, selon l'article 5 du Règlement intérieur de la CMDD, le Coordonnateur, avec l'accord du Comité de pilotage, « invite à se faire représenter aux réunions de la Commission, par des observateurs [outre les Nations Unies, ses organes subsidiaires compétents et les institutions spécialisées], toutes autres organisations intergouvernementales, y compris les institutions financières [...] ». En outre, comme recommandé par la 18^e Réunion de la CMDD, les Parties contractantes, lors de la CdP 21, « [ont exhorté] les membres de la CMDD, le Secrétariat et les partenaires du PAM à mobiliser des manifestations d'intérêt pour l'adhésion à la CMDD pour l'exercice biennal 2022-2023, et [ont demandé] au Comité de pilotage de la CMDD, avec l'appui du Secrétariat, d'identifier et de mettre en œuvre les moyens possibles pour que les membres sortant de la Commission restent impliqués dans son travail » (Décision IG.24/2 « Gouvernance »). Compte tenu de ce qui précède, les membres sortants de la Commission pourraient toujours prendre part aux travaux de celle-ci, y compris en participant à ses réunions en tant qu'observateurs.

Conclusions :

xxiv. CGLU a appuyé la manifestation d'intérêt du réseau MedCités à rejoindre la CMDD au sein du Groupe des autorités locales pour le prochain mandat.

xxv. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD se sont engagés à transmettre au Secrétariat, dans les deux prochains mois, des propositions de candidats éventuels à l'adhésion à la CMDD en 2021-2022, afin que le Secrétariat puisse assurer le suivi avec ces parties prenantes en vue de soumettre une proposition lors de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, tout en mobilisant davantage l'intérêt des parties concernées.

xxvi. Compte tenu du nombre limité de réseaux de parlementaires en Méditerranée, si aucun candidat pertinent n'est identifié ou ne manifeste d'intérêt pour adhérer à la CMDD, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait envisager de recommander aux Parties contractantes de proroger l'inclusion du Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) au sein de la CMDD pour les deux prochaines années. Le Comité a souligné la participation active de ces organisations aux travaux de la CMDD ainsi qu'au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, tout en encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de désigner d'éventuels candidats pour ce groupe.

Point 5 de l'ordre du jour : La pandémie de Coronavirus : examen initial de son impact sur le développement durable de la région méditerranéenne et réponses possibles

72. Sous ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a rappelé que si les conséquences de la pandémie de Coronavirus sont encore incertaines, les incidences sont considérables dans la région méditerranéenne, qui est l'une des plus touchées au monde du point de vue du nombre de décès et d'emplois perdus, et le multilatéralisme s'en retrouve mis à mal. Il a également déclaré qu'aucun scénario de statu quo ne devait se produire lorsque cette crise disparaîtrait, et que les travaux du

système PNUE/PAM – Convention de Barcelone en général et de la CMDD en particulier devrait viser à « reconstruire en mieux » l'ère post-pandémique.

73. Le Coordonnateur a expliqué que le Secrétariat travaillait à la préparation d'une position du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, basée sur la position du PNUE, pour rationaliser la relation entre les impacts du Coronavirus et les réponses apportées dans le cadre de la SMT 2022-2027, en suivant une approche multidimensionnelle incluant entre autres la composante partenariat, et a mentionné dans ce cadre les quatre éléments suivants alignés sur la réponse stratégique du PNUE à la COVID-19 :

- 1) Une contribution à la phase d'urgence médicale et humanitaire faisant écho aux travaux des composantes du PNUE/PAM sur la prévention et la réduction de la quantité de déchets et de détritiques marins ;
- 2) Un changement transformationnel pour la nature et l'homme mettant l'accent sur une meilleure compréhension des zoonoses (par exemple en ce qui concerne la pêche illégale ou les espèces non indigènes), sur la nécessité de combler le manque de connaissances concernant les liens entre l'environnement, la santé et la pauvreté, notamment par le biais du rôle de la science citoyenne, qui doit être exploré plus avant dans le cadre d'études d'évaluation (par exemple, MED 2050), ainsi que sur l'importance du lien entre le climat, la biodiversité et la pollution chimique ;
- 3) Reconstruire en mieux, c'est-à-dire rendre les mesures de relance budgétaire plus écologiques et accélérer la transition vers une consommation et une production durables en vue d'une « renaissance verte » en Méditerranée, en utilisant la SMDD (en particulier son Objectif 5 « Transition vers une économie verte et bleue », dont le plan d'action sur la consommation et la production durables fait partie intégrante) et la déclaration ministérielle de Naples comme des lignes directrices pour ce faire, tout en préconisant la protection de l'environnement comme un élément crucial du débat qui entoure la crise du Coronavirus ;
- 4) Moderniser la gouvernance environnementale mondiale, y compris concernant les nouvelles méthodes de travail et de coopération qui soulèvent des incertitudes : par exemple, les incidences juridiques des décisions prises par les gouvernements lorsque l'interprétation n'a pas pu être assurée lors d'une vidéoconférence, les possibles implications budgétaires de la crise, ou les adaptations des activités et des pratiques.

74. Le Coordonnateur a expliqué que le Secrétariat étudiait, sur le plan pratique, la manière de remplir effectivement son mandat, notant que s'il n'y avait eu aucun retard jusqu'à présent, cela pourrait changer à l'avenir (de grands événements mondiaux pourraient être par exemple reportés). M. Gaetano Leone s'est enfin déclaré confiant quant au niveau de réflexion collective au sein de la communauté des Nations unies et du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

75. Dans la discussion qui a suivi, tous les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont pris la parole, comme indiqué ci-dessous par ordre d'intervention au cours de la session :

- CGLU a insisté sur les aspects sociaux (santé publique, pauvreté et inégalités d'accès aux services publics, conditions de vie des travailleurs et des migrants, perte d'emploi et de revenus pour le secteur informel), en particulier dans les zones urbaines, qui posent de sérieuses difficultés pour atteindre un certain nombre d'ODD clés. CGLU, par l'intermédiaire de Med Cities, a également informé les participants de la déclaration de l'Alliance méditerranéenne pour la Coopération, signée par plusieurs réseaux d'autorités locales, intitulée « La politique de cohésion et le contrat vert, plus valable que jamais »², en soulignant le défi pour les décideurs de répondre aux prochaines revendications publiques pour une reprise économique et un bien-être social vert, et en insistant sur la pertinence des accords mondiaux en tant que feuilles de route pour revitaliser le multilatéralisme à tous les niveaux, du mondial au local ;

² <http://www.medcities.org/documents/10180/0/documents+-+declaration+MCA/3c90d4fa-cab4-4a1c-a12c-436ae652dca2>

- Face au risque que le statu quo soit de retour, l'Italie a plaidé pour une position équilibrée entre le développement socioéconomique et la protection de l'environnement, en soulignant les risques possibles de décisions qui pourraient être prises aux dépens de la nature, passant outre l'agenda environnemental. Mentionnant les effets inévitables de la COVID-19 sur les secteurs maritime et touristique, l'Italie a évoqué la très grande responsabilité des défenseurs de l'environnement, lesquels devraient renforcer leurs actions pour influencer les responsables politiques. L'Italie a également mis en avant des leçons acquises, telles que la pertinence d'élaborer des politiques à partir de données probantes et de créer des interfaces entre les politiques scientifiques, l'importance de la coopération régionale pour rendre les accords mondiaux plus efficaces, et la valeur des liens entre la santé humaine et la santé environnementale (*protéger l'environnement pour protéger les gens*) ;
- L'UpM a déclaré que le système tel qu'il était avant la crise était hors de contrôle et que la planète nous a fait nous arrêter, soulignant la contradiction qui existe entre le fait que nous n'ayons pas modifié notre comportement malgré que nous savions que nos modes de vie n'étaient pas durables. L'UpM a expliqué qu'il est devenu plus évident que des changements systémiques vers une consommation et une production durables étaient nécessaires et que la COVID-19 a démontré que nous pouvons agir dans cette direction. L'UpM s'est dite préoccupée par le fait que la gouvernance environnementale était encore trop peu présente dans le programme politique pour rendre possibles ces changements substantiels et éviter de tels scénarios catastrophiques. L'UpM a finalement soutenu que la réflexion, les engagements et les efforts collectifs pouvaient faire changer les choses et contribuer à contrôler le système capitaliste et à tenir compte des besoins environnementaux, y compris dans le cadre des politiques fiscales ;
- Le Maroc a estimé, étant donné que la pandémie de Coronavirus représente une crise qui ne s'est jamais produite auparavant, qu'il était primordial de définir des réponses politiques sans précédent. Les modèles de développement ayant montré leurs limites, c'est le moment de les réexaminer dans l'optique de la durabilité, en gardant à l'esprit les principes fondateurs du Programme 2030 et des ODD, comme par exemple répondre aux besoins des populations sans dépasser les limites de la planète (comme le souligne le titre de la SMDD « Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social », qui devrait orienter les axes stratégiques de la SMT 2022-2027). Le Maroc a insisté sur le fait que les travaux du PNUE/PAM doivent tenir compte des questions économiques et sociales critiques et de leurs interactions avec les préoccupations environnementales, notamment en travaillant sur les secteurs économiques prioritaires, en faisant référence au développement de modèles de tourisme non durable qui doivent être revus ou reconstruits pour renforcer leur résilience ;
- Au vu des avantages pour l'environnement que la pandémie a indirectement créés, la Turquie a estimé que si la nature a bénéficié d'une pause, les effets de la crise socioéconomique à moyen terme seraient en revanche considérables. La Turquie s'est engagée en faveur d'une coopération régionale soutenue par le PNUE pour traiter les questions environnementales et les impacts socioéconomiques, en soulignant l'intérêt de travailler à distance (par exemple via téléconférences) pour réduire l'empreinte carbone. La Turquie a également insisté sur la nécessité de traiter les déchets plastiques à usage unique qui augmentent dans le contexte actuel, en particulier les déchets médicaux (masques et gants), ainsi que les emballages en raison de l'augmentation des livraisons à domicile, et sur la nécessité de collecter les déchets séparément pour les traiter correctement ;
- La Présidente a déclaré que le moment était propice à l'amélioration des politiques et des programmes de développement durable ainsi qu'au renforcement du rôle de la CMDD en tant que structure unique au niveau régional, en insistant sur le rôle moteur du Comité de pilotage pour apporter des contributions significatives. Elle a invité les membres du Comité à soutenir le Secrétariat dans cette situation complexe et imprévisible ;
- MEPIELAN a déclaré que trois mots clés devraient orienter les travaux du Comité pour contribuer à la préparation de la période post-Coronavirus, à savoir, interconnexion, intendance et participation : « interconnexion » entre la santé, l'environnement et la pauvreté, compte tenu de la pertinence du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée à cet

égard ; « intendance » pour que les obligations environnementales soient mises en œuvre d'une manière durable et équitable pour les générations actuelles et futures, qui fonctionnerait comme une gouvernance fiduciaire de manière intégrée et ferait valoir la pertinence de l'approche basée sur la confiance du public pour aborder le développement durable dans le cadre d'une participation publique plus efficace ; « participation » pour donner au public plus de pouvoir pour s'associer à la gouvernance environnementale, en s'appuyant sur des preuves scientifiques, en considérant comme centrale la responsabilité de l'État en matière de résilience, c'est-à-dire reconstruire en mieux sur la base de préoccupations environnementales à long terme pour le bien-être humain.

Conclusions :

xxvii. Le Comité de pilotage de la CMDD, considérant le Programme 2030 et ses ODD comme des feuilles de route pour la coopération régionale, a souligné l'importance de maintenir l'équilibre entre les trois composantes du développement durable lors de l'examen des impacts de la crise de la COVID-19 dans notre région méditerranéenne et des réponses possibles à cette crise, mettant l'accent sur la pauvreté et les inégalités entre les pays et au sein des pays. Les discussions ont également mis en exergue les liens importants entre la santé humaine et la santé environnementale. Le Comité a convenu que ces liens devraient être abordés dans la SMT 2022-2027 et dans les études d'évaluation.

xxviii. Au-delà des conséquences dramatiques de la crise actuelle sur les populations et l'environnement, le Comité a souligné que cette situation devrait être considérée comme une opportunité et un défi pour axer le rétablissement sur une économie verte et circulaire et sur des modèles de consommation et de production durables dans la région méditerranéenne. À cet égard, la « renaissance verte » ou l'idée de « reconstruire en mieux », les évolutions des comportements vers la résilience ainsi que les efforts et l'engagement collectifs, y compris l'approche centrée sur la confiance du public, sont d'une importance capitale pour ne pas revenir au statu quo antérieur.

xxix. Le Comité a souligné le rôle et la contribution significative que la CMDD et son Comité de pilotage peuvent apporter en aidant le Secrétariat à préparer une stratégie pour l'avenir dans cette situation complexe et imprévisible.

Point 6 de l'ordre du jour : Tout autre question

76. Sous ce point de l'ordre du jour, la Présidente a renouvelé l'aimable invitation du Monténégro d'accueillir la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD en décembre 2020.

77. La Présidente a invité les membres du Comité à exprimer leur éventuel intérêt à accueillir la 19^e Réunion de la CMDD qui se tiendra en juin 2021.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

78. La Présidente a félicité le Secrétariat pour la préparation et la documentation de la réunion, en indiquant que le rapport de la réunion serait communiqué en temps utile pour examen et commentaires éventuels par voie électronique.

79. Le Coordonnateur s'est joint à la Présidente pour remercier les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour leur engagement et leur interaction, ainsi que les intervenants invités pour leurs importantes contributions, estimant que la discussion a apporté des contributions précieuses et des commentaires constructifs.

80. La réunion a été clôturée par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD vers 18 h 00 le jeudi 14 mai 2020.

Annexe I : Liste des participants

Annexe I : Liste des participants

Membres du Comité de pilotage de la CMDD	
<p>CGLU : CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS Vice-président</p>	<p>M. Mohamed BOUSSRAOUI Directeur des Programmes spéciaux</p> <p>M. Jean-Baptiste BUFFET Agent principale de plaidoyer</p> <p>M. Josep CANALS MOLINA Secrétaire Général de Med Cities, représentant CGLU (conseiller)</p> <p>M. Oriol BARBA Directeur de Med Cities, représentant CGLU (conseiller)</p>
<p>ITALIE Vice-présidente</p>	<p>Mme Valentina MAURIELLO Experte</p> <p>SOGESID Unité d'assistance technique Direction Générale de la Mer et des Côtes Ministère de l'Environnement et de la Protection des Terres et des Mers</p>
<p>MEPIELAN : PROGRAMME MEDITERRANEEN POUR LE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE NEGOCIATION (MEDITERRANEAN PROGRAMME FOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL LAW AND NEGOTIATION) Rapporteur</p>	<p>M. Evangelos RAFTOPOULOS Directeur, Professeur de droit international, Université Panteion, Athènes, Grèce</p>
<p>MONTENEGRO Présidente</p>	<p>Mme Ivana STOJANOVIC Conseillère</p> <p>Département du Développement durable et de la Gestion intégrée des zones côtières Ministère du Développement durable et du Tourisme</p>
<p>MAROC Vice-président</p>	<p>M. Mohammed MAKTIT Chef de la Division des Etudes et de la Planification Secrétariat d'État chargé du Développement durable auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement durable</p>

<p>TURQUIE Vice-présidente</p>	<p>Mme Bahar ÖZÖĞÜT Expert Environnement Département de la Gestion marine et côtière Direction Générale de la Gestion de l'Environnement Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation</p>
<p>SUPM : SECRETARIAT DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE Vice-présidente</p>	<p>Mme Alessandra SENSI Chef de secteur – Environnement et Economie bleue Division de l'Economie bleue, de l'Environnement et de l'eau M. Arnault GRAVES Conseiller principal Climat / Action Climat Energie</p>

Intervenant.e.s invité.e.s	
<p>MedECC : EXPERTS MÉDITERRANÉENS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX</p>	<p>M. Joël GUIOT Coordonnateur CNRS, France Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE)</p>
<p>MIO-ECSDE: BUREAU MEDITERRANEEN D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LA CUTURE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT)</p>	<p>Mme Anastasia RONIOTES Officier en chef</p>

Secretariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et Composantes du Plan d'action pour la Méditerranée	
<p>Unité de coordination</p>	<p>M. Gaetano LEONE Coordonnateur Mme Tatjana HEMA Coordonnatrice adjointe M. Julien LE TELLIER Agent de gestion de programme (Affaires socio-économiques) M. Ilias MAVROEIDIS Agent de gestion de programme (Gouvernance) M. Jihed GHANNEM Agent d'information publique</p>

	M. Jérémie FOSSE Consultant, Evaluation à mi-parcours de la SMDD
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES PLAN BLEU (CAR/Plan Bleu)	Mme Elen LEMAITRE-CURRI Directrice
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES (CAR/CPD)	Mme Magali OUTTERS Chef d'équipe M. Matthew LAGOD Gestionnaire de projets – Politiques

Annexe II : Ordre du jour de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (emploi du temps)

Annexe II : Ordre du jour de la 21e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (emploi du temps en heure locale à Athènes, Grèce – TU+3)

Mercredi 13 mai 2020			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document
09:30 – 10:00	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Comité de pilotage de la CMDD Secrétariat	UNEP/MED WG.479/1 UNEP/MED WG.479/2 UNEP/MED WG.479/Inf.1 UNEP/MED WG.479/Inf.2
10:00 – 11:00	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès pour la période juillet 2019 – avril 2020	Secrétariat	UNEP/MED WG.479/3 UNEP/MED WG.479/Inf.3 UNEP/MED IG.24/22 UNEP/MED IG.24/Inf.14 UNEP/MED WG.469/11 UNEP/MED WG.468/Inf.17
11:00 – 12:30	4. Questions spécifiques A. Evaluation à mi-parcours de la SMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED IG.24/22 UNEP/MED WG.469/11 UNEP/MED WG.468/Inf.17
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 16:00	4. Questions spécifiques (cont'd) B. MSSD Flagship Initiatives - Prix méditerranéen des entreprises vertes - Evaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets - Gouvernance environnementale - Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement	Secrétariat (CAR/CPD) MIO-ECSDE (intervenant invité) MIO-ECSDE Secrétariat	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED WG.479/Inf.5 UNEP/MED IG.24/22 UNEP/MED WG.469/11
16:00 – 17:00	4. Questions spécifiques (cont'd) D. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration d'indicateurs de consommation et production durables	Secrétariat (Plan Bleu, SCP/RAC)	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED IG.24/22 UNEP/MED WG.469/11 UNEP/MED WG.468/Inf.17
Jeudi 14 mai 2020			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document
09:30 – 11:00	4. Questions spécifiques (cont'd) C. Etudes d'évaluation : - Consultation sur le Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)	Secrétariat Coordinateur du MedECC, Mr. Joel Guiot (intervenant invité)	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED WG.479/5 UNEP/MED WG.479/Inf.4 UNEP/MED IG.24/22

11:00 – 12:30	4. Questions spécifiques (cont'd) C. Etudes d'évaluation : - Publication et diffusion du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) - Etude prospective MED 2050	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED IG.24/22 UNEP/MED WG.469/11
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 15:00	4. Questions spécifiques (cont'd) E. Autres questions - Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) - Composition de la CMDD	Secrétariat (Plan Bleu) Secrétariat	UNEP/MED WG.479/4 UNEP/MED IG.24/22 Plan Bleu Publication (SIMPEER)
15:00 – 16:15	5. La pandémie de Coronavirus : examen initial de son impact sur le développement durable de la région méditerranéenne et réponses possibles	Secrétariat	UNEP/MED WG.479/4
16:15 – 17:00	6. Tout autre question 7. Clôture de la réunion	Secrétariat Présidente de la CMDD	UNEP/MED WG.479/Inf.6
